

DREAL de bassin
Rhône-Méditerranée

Service Prévention des
Risques

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Bassin Rhône-Méditerranée

PGRI 2016-2021

-

Partie D

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
RHÔNE-ALPES
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée



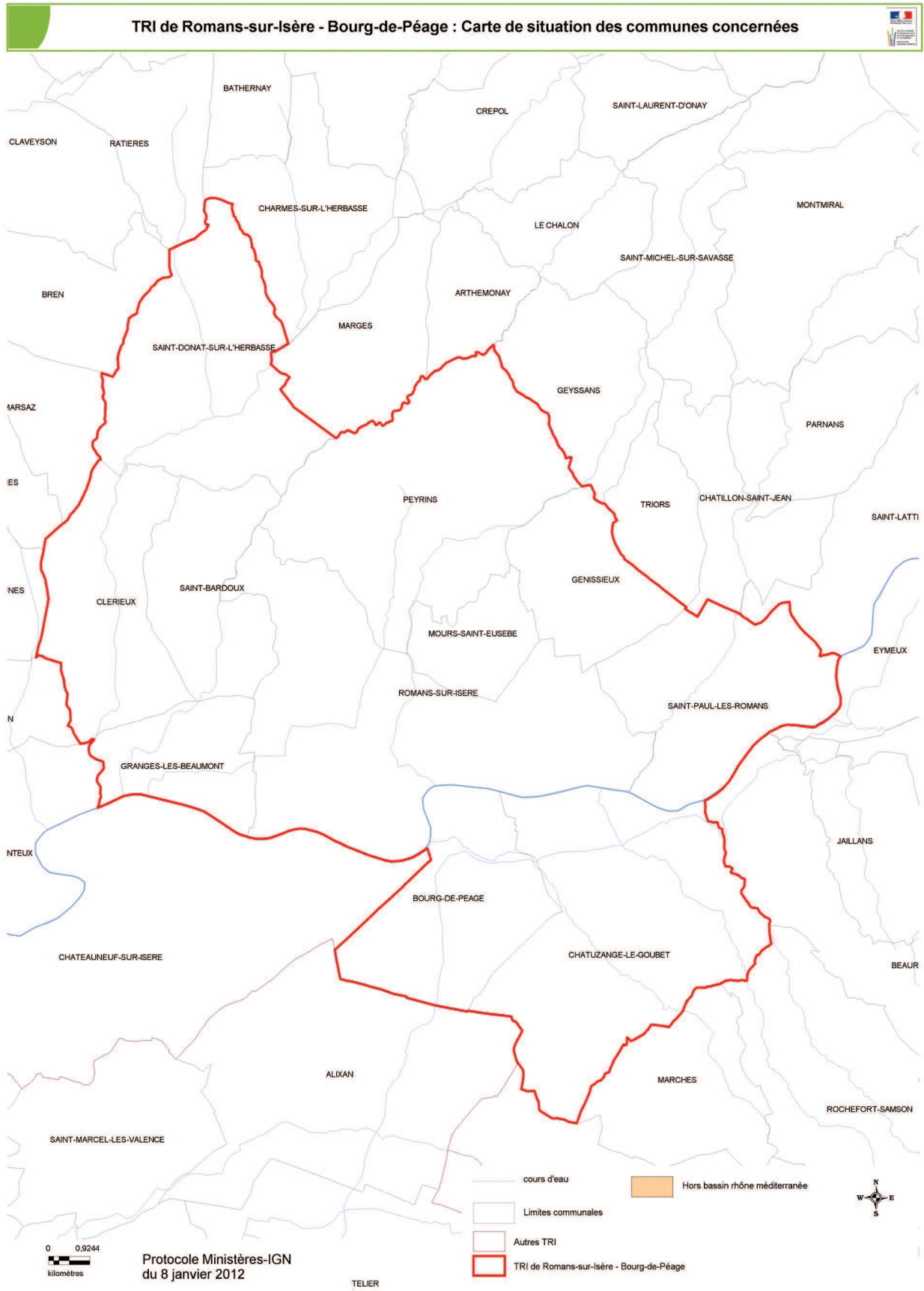
<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations>

TRI de Romans-sur-Isère – Bourg-de-Péage

1 - Présentation du TRI

Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'Isère</i> - <i>la Savasse</i> - <i>la Joyeuse</i> - <i>l'Herbasse</i> - <i>le Charlieu</i>
Région	Rhône-Alpes
Départements	Drôme
Composition administrative	Intecommunalités CA Valence-Romans Sud Rhône Alpes, CC du Pays de l'Herbasse. Communes Peyrins, Génissieux, Mours-Saint-Eusèbe, Romans-sur-Isère, Bourg-de-Péage, Chatuzange-le-Goubet, Saint-Paul-les-Romans, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Clérieux, Saint Bardoux, Granges-les-Beaumont.
Population/ part de la population en EAIP	35 477 / 56,2 %
Emplois/part des emplois en EAIP	14 536 / 54,6 %
Dates des principaux événements du passé	
Spécificité du territoire	<p>Le territoire à risques important de Romans, se situe sur le cours de l'Isère aval, à sa confluence avec la Joyeuse, la Savasse, l'Herbasse en rive droite ainsi que le Charlieu en rive gauche.</p> <p>Les affluents de l'Isère sont caractérisés par des crues rapides dont les épisodes récents pour certains ont marqué les esprits. Ils ont d'ores et déjà conduit à la réalisation d'importants travaux sur la Savasse et de projets bien avancés sur l'Herbasse et la Joyeuse.</p> <p>À propos de l'Isère, Maurice Pardé note, dans son ouvrage référence : « le régime du Rhône » récemment réédité, « en aval de Saint Gervais, la hauteur des berges molassiques rend d'abord les inondations impossibles ; ensuite, la première terrasse de la plaine de Valence réduit à peu de chose la zone submersible » et encore « ...l'isère inférieure n'éprouve guère d'inondation très dangereuse. À ce point de vue, c'est l'affluent le plus pondéré du Rhône. ». D'ailleurs on ne trouve pas trace d'inondation importante de l'Isère à l'aval de Grenoble dans l'œuvre de Maurice Champion « Les inondations en France du VI^e siècle à nos jours ». Ce sont donc les petits affluents, souvent artificialisés, de la rive droite et de la rive gauche qui exposent une partie de l'agglomération romanaise aux crues. Sur la Savasse, les crues qui menaçaient le nord de la ville de Romans sont contenues, par une série de bassins de stockage et un chenal de décharge. En revanche, les crues de la Joyeuse impactent des zones d'habitats individuels des communes de Chatillon Saint Jean et Saint Paul les Romans mais aussi les zones industrielles et commerciales de l'est de la ville de Romans. Le Charlieu, quant à lui, provoque l'inondation de zones essentiellement d'habitats sur les communes de Chatuzange le Goubet et Bourg de Péage. Enfin, les crues de l'Herbasse et de ses affluents impactent lourdement les communes de Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Clérieux (hors agglomération romanaise). Si les enjeux sont très importants à l'échelle communale ils restent réduits par rapport à l'ensemble du TRI. Les dynamiques d'urbanisation actuelles n'entraînent pas une très forte pression à l'urbanisation des zones inondables, en dehors des secteurs déjà urbanisés.</p>

Périmètre du TRI



Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de 2 mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, les phénomènes d'inondation considérés comme prépondérants, par exploitation des résultats de l'évaluation de l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP), sont l'Isère, la Savasse, la Joyeuse, l'Herbasse et le Charlieu. Cependant, les données relatives au Charlieu n'étant pas complètes, ce dernier n'a pas pu être cartographié à ce stade.

Concernant l'Isère, les données historiques disponibles n'ont pas révélé de problèmes majeurs liés aux crues de la basse Isère. Les résultats de l'EAIP sont venus contredire ces certitudes anciennes. Compte tenu cette absence d'enjeux présumés, liés aux débordements de l'Isère, aucune étude globale récente, relative au fonctionnement de l'Isère sur le périmètre correspondant au TRI, n'était disponible. Seule une modélisation hydraulique très simplifiée, à l'aide de CARTINO PC a pu être réalisée à ce stade, dans le cadre de ce premier cycle de la directive inondation. Les résultats obtenus sont donc d'une très faible précision, d'autant plus que le rôle des barrages hydro-électriques n'a pu être pris en compte.

Synthèse des cartes de risque du TRI

Dans le cadre des travaux de prévention contre les crues de la Joyeuse en cours d'étude par la CA Valence-Romans-Sud-Rhône-Alpes, des éléments de connaissance nouveaux ont été acquis postérieurement aux résultats des cartographies arrêtées en décembre 2013.

La carte de risques représentée ci-dessus prend en compte ces nouveaux résultats concernant les scénarios de crue de la Joyeuse.

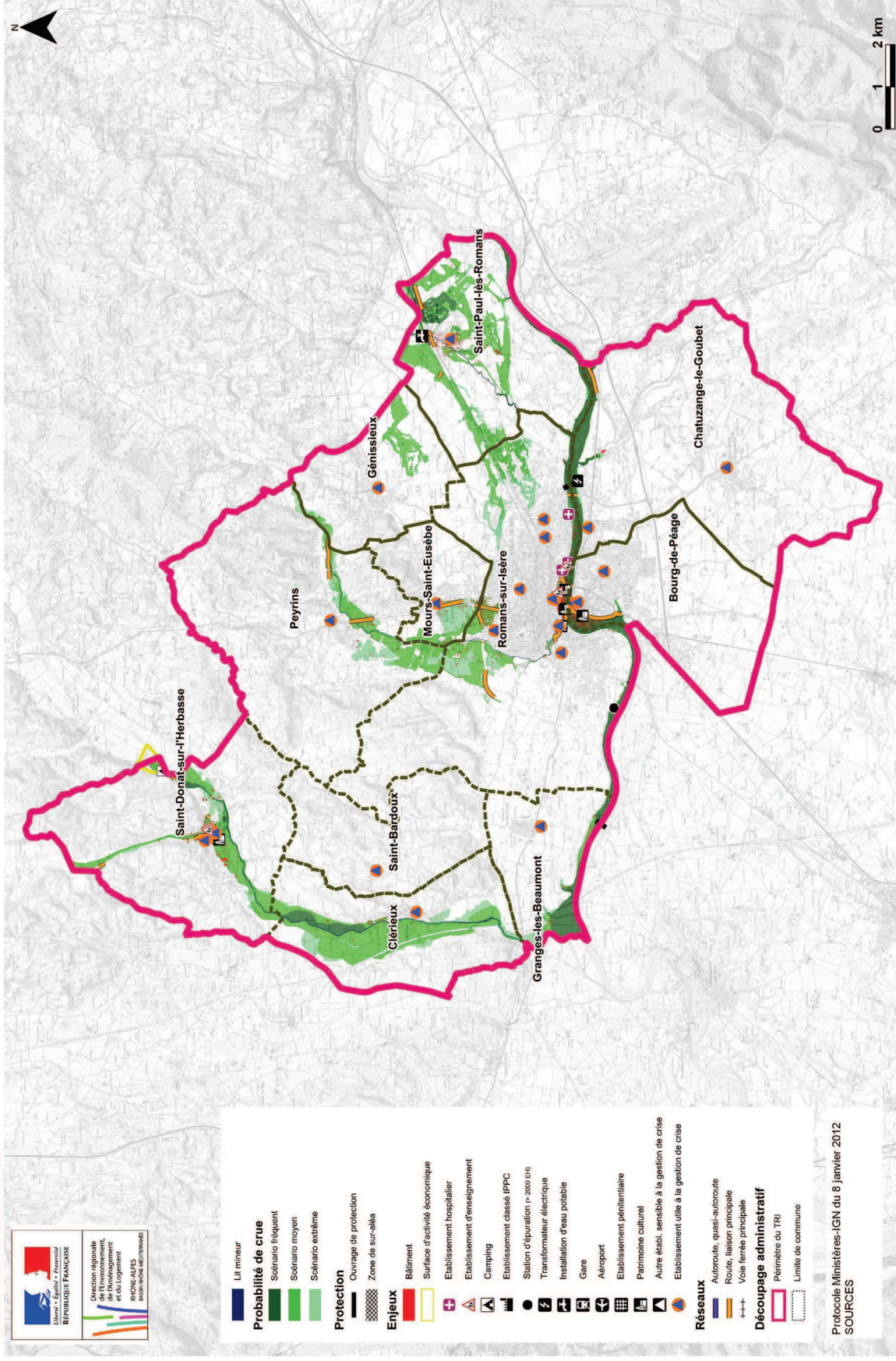
L'analyse de cette carte de risque d'inondation actualisée à partir de ces éléments de connaissance récents apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne. Ces chiffres sont donc différents de ceux qui avaient été estimés dans le précédent rapport relatif à la phase cartographique de la directive inondation.

Habitants permanents en 2010	64 520		
Taux d'habitants saisonniers	0,05		
Scénario	fréquent	moyen	extrême
Habitants permanents en zone inondable	2 676	6 050	7 998
Emplois en zone inondable	de 928 à 1 332	De 3 333 à 5 513	De 4 443 à 7 250

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

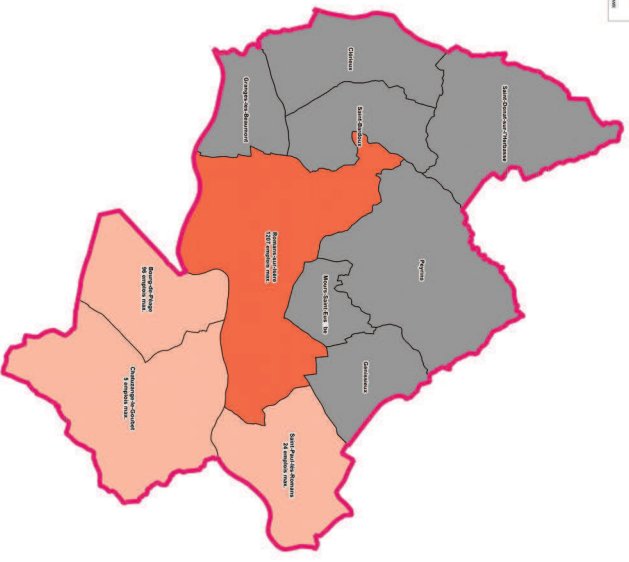
IRI de ROMANS
Débordement de cours d'eau

Carte de risque



Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées avec prise en compte des nouveaux résultats de modélisation de l'aléa sur la Joyeuse (base de données SIRENE).

TRI de Romans - Indice, Emplois Impactés
Débordement de cours d'eau

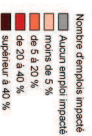
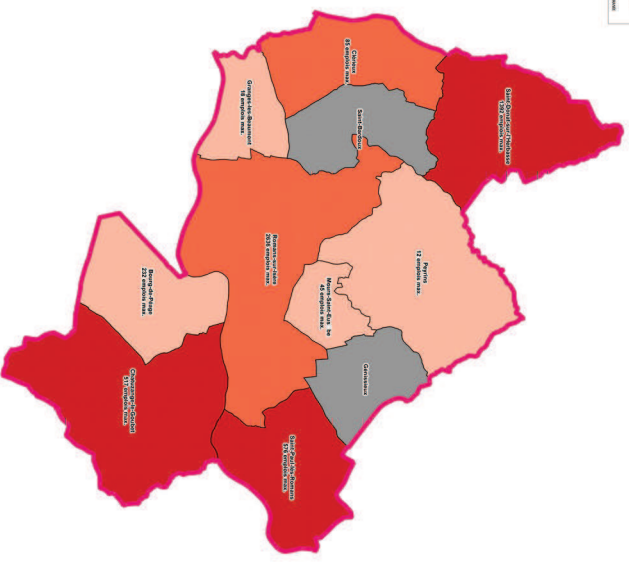


Découpage administratif
Périmètre du TRI
Limite de commune



Protocole Ministère-IGN du 8 janvier 2012

SCENARIO FREQUENT
TRI de Romans - Indice, Emplois Impactés
Débordement de cours d'eau

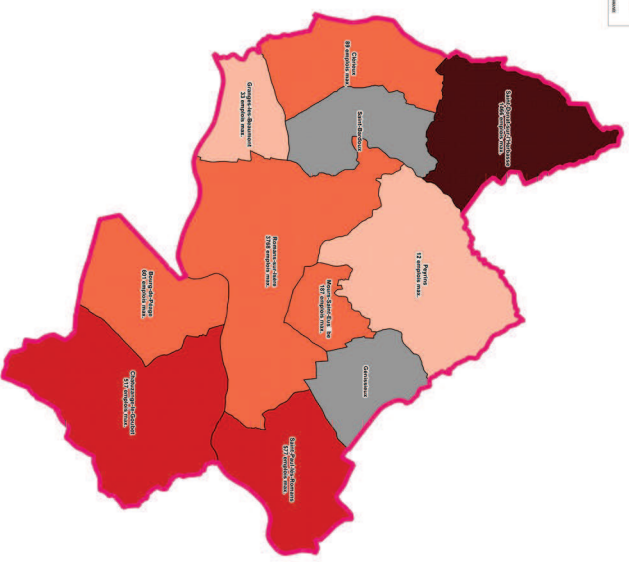


Découpage administratif
Périmètre du TRI
Limite de commune



Protocole Ministère-IGN du 8 janvier 2012

SCENARIO MOYEN
TRI de Romans - Indice, Emplois Impactés
Débordement de cours d'eau



Découpage administratif
Périmètre du TRI
Limite de commune



Protocole Ministère-IGN du 8 janvier 2012

2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Isère :

L'absence de crues historiques et les constats anciens (Cf. ci-dessus), ont conduit à ne pas considérer les inondations comme un risque fort dans la basse vallée de l'Isère. Conjuguée à la concession du cours d'eau à EDF pour l'exploitation hydroélectrique, ce constat explique qu'aucune démarche ne soit en cours sur la basse Isère en matière de gestion du risque d'inondation. Notons cependant, que l'Isère est un cours d'eau surveillé au titre de l'annonce de crue, la surveillance étant confiée au SPC Alpes-du-Nord.

Bassin de l'Herbasse :

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH) impulse et porte les projets du bassin en matière de gestion des risques d'inondations. Deux projets sont en cours de réalisation, la protection du site de cabaret neuf contre les crues de la Limone et la protection de Saint-Donat-sur-l'Herbasse contre les crues du Merdaret. Suite aux crues d'octobre 2013 le SIABH a affirmé sa volonté de s'engager dans une démarche « PAPI Herbasse » dont l'objectif principal réside dans la maîtrise des inondations de la commune de Clérieux.

Bassin de la Savasse :

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes (CAVR) succède au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins Chalon et Savasse (SIABCS) et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans (CAPR) en tant que porteur des projets de gestion des crues. Les principaux travaux étant déjà réalisés il n'y a pas actuellement de démarche globale de gestion des risques en cours ou à l'étude. Néanmoins des actions restent à réaliser, d'une part pour sécuriser les digues et d'autre part pour gérer les inondations, en particulier de la Géle, affectant la commune de Peyrins.

Bassin de la Joyeuse :

La CAVR est porteuse d'un PAPI en cours de rédaction. L'objectif principal est la mise hors d'eau des communes de Saint-Paul-les-Romans, de Châtillon-Saint-Jean et des zones d'activités de l'est romanais pour une crue centennale.

Bassin du Charlieu :

Ce cours d'eau n'est pas géré par une structure intercommunale. Les actions ponctuelles sont réalisées par les deux communes concernées, Bourg-de-Péage et Chatuzange-le-Goubet. Les deux communes souhaitent s'engager dans une démarche de prévention des inondations dont le cadre et les modalités restent à définir.

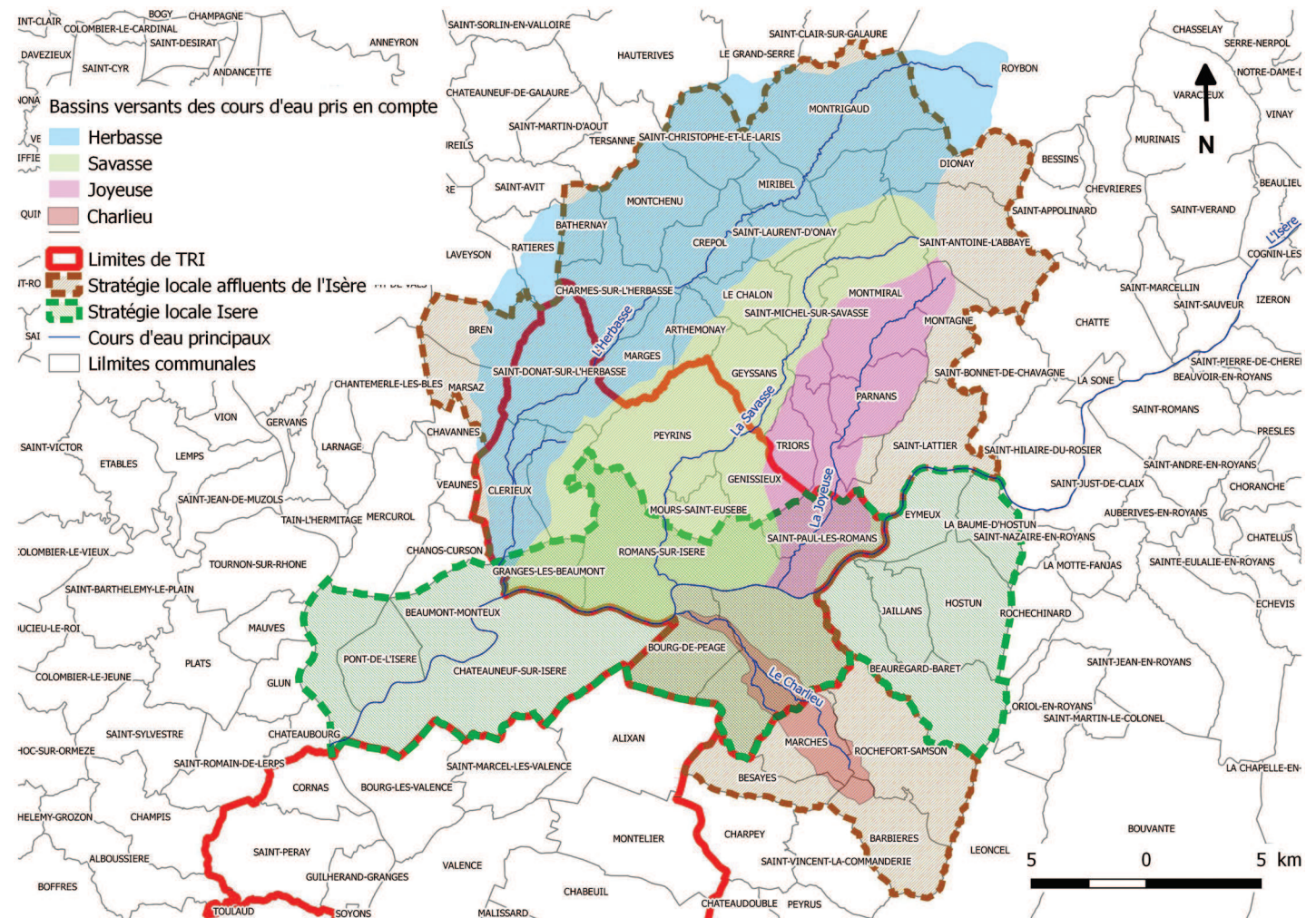
3 - Synthèse des objectifs pour les stratégies locales

3-1 Périmètre des stratégies locales de gestion des risques pour le TRI³

Lors des comités techniques réunis pour initier le travail sur les stratégies locales, il a été proposé que deux stratégies locales puissent être élaborées afin de gérer les risques à l'échelle du TRI de Romans.

Les deux stratégies locales concerneront :

- l'axe Isère
- les affluents de l'Isère



La stratégie locale Isère

Pour le premier cycle de la directive inondation et en attente de nouveaux éléments de connaissances sur ce cours d'eau la stratégie locale comprendra les communes riveraines de l'Isère sur le périmètre du TRI. D'autres stratégies ont été retenues pour ce cours d'eau sur les TRI de Grenoble/Voirion et sur le TRI d'Albertville. Une dynamique d'axe est à privilégier pour ce cours d'eau. Au vu de la taille du TRI de Romans (5 communes riveraines) par rapport au bassin de l'Isère et du caractère a priori limité des enjeux concernés, le territoire du TRI de Romans n'est pas légitime à porter l'harmonisation des SLGRI Isère.

La stratégie locale affluents de l'Isère

Le périmètre de la SLGRI correspond aux principales communes couvertes par les bassins versants de l'Herbasse, de la Savasse, de la Joyeuse et du Charlieu.

³ En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Objectifs pour la stratégie locale des affluents de l'Isère

Il s'agit des objectifs spécifiques à la stratégie locale (qui concerne une partie du TRI). Ils sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI définis en partie B de ce dernier.

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Améliorer la connaissance des enjeux exposés aux risques et analyser la vulnérabilité aux crues du territoire, éventuellement en mobilisant l'outil de diagnostic de la vulnérabilité territoriale développé au niveau du bassin et du Plan Rhône (ReViTer).
- 1.2 Définir pour chaque commune, l'outil de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable le plus adapté (PPRi, intégration des risques dans les documents d'urbanisme ou article R111.2) et préciser ses modalités d'application pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Grand Objectif 2: Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Les objectifs présentés ci-dessous seront mis en œuvre dans le cadre du PAPI Joyeuse et du futur PAPI Herbasse, la structuration de leur mise en œuvre reste à définir sur la Savasse et le Charlieu.

- 2.1 Définir et mettre en œuvre des actions de prévention des crues, correspondant aux axes 6 et 7 des PAPI, en respectant les conditions d'efficience socio-économique exigées.
- 2.2 Constituer l'inventaire des ouvrages hydrauliques et mettre en application les obligations réglementaires de classement et de sécurisation.

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

Les objectifs présentés ci-dessous seront mis en œuvre dans le cadre du PAPI Joyeuse et du futur PAPI Herbasse, la structuration de leur mise en œuvre reste à définir sur la Savasse et le Charlieu.

- 3.1 Vérifier la faisabilité du déploiement d'outils de surveillance et d'alerte.
- 3.2 Améliorer les outils de préparation et de gestion de la crise (PCS), au-delà des obligations réglementaires, dans toutes les communes exposées aux crues, avec un suivi à l'échelle départementale.
- 3.3 Développer la conscience du risque auprès des intervenants les plus aptes à assurer ensuite sa diffusion.

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Engager une réflexion sur les possibilités d'intégration des actions à mettre en œuvre sur les bassins versants du Charlieu et de la Savasse dans le cadre d'une démarche de PAPI.
- 4.2 Structurer les gestionnaires d'ouvrages de protection.
- 4.3 Engager une réflexion sur la structuration des acteurs de l'eau dans la perspective GEMAPI.

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Favoriser le développement de la connaissance des aléas, en particulier en décrivant et cartographiant les crues fréquentes et exceptionnelles du bassin de l'Herbasse, et en précisant si nécessaire la connaissance des crues fréquente et exceptionnelle de la Savasse.

3-3 Objectifs pour la stratégie locale de l'Isère

Les constats historiques quant à la quasi-innocuité des crues de la basse Isère (Cf. point 1 spécificité du territoire) et la concession du cours d'eau à EDF ont entraîné l'absence de projet et de structure de gestion des crues sur ce tronçon. L'EAIP est venue ébranler les certitudes anciennes et souligner le déficit de connaissance actualisée des crues de l'Isère à l'aval de la cluse de Grenoble. En conséquence au cours du premier cycle seule les objectifs 4 et 5 du PGRI seront mis en œuvre.

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Fédérer les acteurs de l'eau du bassin de l'Isère, autour de la stratégie locale Isère à une échelle à définir, en fonction des connaissances hydrauliques acquises (la faible taille du TRI de Romans au regard de l'ensemble de l'axe Isère ne le prédispose pas à jouer un rôle de pilote pour cet objectif).

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Améliorer la connaissance des crues de la basse Isère, en tenant compte du fonctionnement des ouvrages hydrauliques et en coordination avec les TRI ou acteurs de l'eau et de l'énergie voisins (TRI Grenoble-Voirion, TRI Alberville).